

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Dix-neuvième session
Genève, 15 – 19 mai 2017**

**PROJET PROPOSÉ PAR L'AFRIQUE DU SUD SUR LA GESTION DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE :
PROMOUVOIR L'UTILISATION EFFICACE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES
PAYS EN TRANSITION**

Document établi par le Secrétariat

1. Dans une communication datée du 15 mars 2017, la Mission permanente de l'Afrique du Sud a présenté une proposition de projet révisée, intitulée "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition", afin qu'elle soit examinée par la dix-neuvième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).
2. Il est rappelé qu'à sa dix-huitième session, après avoir examiné le document intitulé "Compilation des commentaires des États membres sur les activités relatives au transfert de technologie" (CDIP/18/6 Rev.), le Comité avait demandé à la délégation de l'Afrique du Sud de réviser sa proposition en intégrant les commentaires des États membres.
3. La proposition de projet susmentionnée figure dans l'annexe du présent document. Le budget pour ce projet est estimé à 584 000 francs suisses, dont 314 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 270 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.

4. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

**PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE L'AFRIQUE DU SUD
PROPOSITION RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU
TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

RECOMMANDATIONS N^{OS} 1, 10, 12, 23, 25, 31 ET 40 DU PLAN D'ACTION POUR LE
DÉVELOPPEMENT

| | |
|---|--|
| 1. RÉSUMÉ | |
| <u>Titre</u> | <i>Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition</i> |
| <u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u> | <p><i>Recommandation n° 1 : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</i></p> <p><i>Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</i></p> <p><i>Recommandation n° 12 : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.</i></p> <p><i>Recommandation n° 23 : Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.</i></p> <p><i>Recommandation n° 25 : Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</i></p> <p><i>Recommandation n° 31 : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de</i></p> |

| | |
|---|--|
| | <p>demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p> <p><i>Recommandation n° 40</i> : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organisations internationales compétentes, conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.</p> |
| <p><u>Breve description du projet</u></p> | <p>Un grand nombre de pays du monde entier ont adopté une législation visant à assurer de plus grandes retombées socioéconomiques de l'investissement public dans la recherche ou le développement. Cette approche descendante requiert une réponse à partir de la base en matière de sensibilisation, de formation et de renforcement des compétences dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie en ce qui concerne les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle.</p> <p>Un grand nombre de facteurs freinent l'innovation (sous toutes ses formes, qu'elle soit cumulative, sociale, ouverte ou radicale, entre autres), notamment l'insuffisance de compétences requises en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie s'agissant des donateurs, des concepteurs, des gestionnaires et des utilisateurs dans le cadre de la chaîne de valorisation de l'innovation.</p> <p>Le projet vise à accroître les capacités d'innovation des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition en offrant des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de coopération ainsi que du matériel d'enseignement tel que des guides et des documents de pratiques recommandées (de nature tant éducative que pratique) destinés à toute une série d'acteurs de la chaîne de valorisation de l'innovation, de manière plus ciblée.</p> <p>Le projet sera mis en œuvre dans quatre (4) pays pilotes retenus, notamment en Afrique du Sud, dans lesquels il visera à renforcer les capacités des principales parties prenantes (donateurs, concepteurs, gestionnaires et, à terme, utilisateurs) et à accroître la coopération entre les États membres afin de faciliter le transfert de connaissances.</p> <p>Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du Plan d'action pour le développement dans la mesure où il vise à démontrer comment les pays en développement, les pays émergents et les pays les moins avancés peuvent tirer parti du développement des capacités dans la gestion de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, l'objectif final global étant d'accroître l'innovation. Axé sur l'expérience des pays pilotes retenus, notamment de l'Afrique du Sud, le projet mettra en évidence la manière dont l'utilisation stratégique des instruments de propriété intellectuelle peut créer des possibilités pour le développement socioéconomique.</p> |

| | |
|--|--|
| <u>Programme dont relève la mise en œuvre du projet</u> | Programme 14 |
| <u>Liens avec d'autres programmes/projets connexes du Plan d'action pour le développement</u> | DA_16_20_03 |
| <u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u> | <i>Résultat escompté III.2 : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.</i> |
| <u>Durée du projet</u> | 31 mois |
| <u>Budget du projet</u> | Total hors dépenses de personnel : 314 000 francs suisses Total dépenses de personnel : 270 000 francs suisses |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET | |
| 2.1. <u>Introduction</u> | |
| <p>L'innovation n'est pas, à elle seule, la clé pour une croissance plus rapide et un développement qui n'exclut personne; cependant, elle demeure une source et un catalyseur notables et essentiels. En particulier, il convient de noter que l'objectif de développement durable n° 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) indique que "sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement"¹.</p> <p>Il est unanimement admis que "l'évolution scientifique et technologique modifie profondément les modes de vie, les relations humaines, les communications et les transactions, et a une incidence importante sur le développement économique", l'innovation étant un catalyseur essentiel indépendamment de l'état de développement d'un pays ou d'une région. La propriété intellectuelle et les droits qui lui sont associés constituent un aspect fondamental de l'innovation et de la croissance économique, comme le résume si bien cette citation : "Les droits de propriété intellectuelle comprennent les brevets, le droit d'auteur, les marques, (les dessins et modèles) et les secrets d'affaires, chacun d'eux étant régi par des lois distinctes dans chaque pays. Le droit de la propriété intellectuelle a évolué au cours des siècles en tant qu'instrument destiné à faire en sorte que le public puisse tirer parti du cycle de l'innovation. Parce qu'elle est étroitement liée à l'innovation, la propriété intellectuelle (et, dans bien des cas, les droits qui lui sont associés) est la clé de notre avenir"².</p> <p>Toutefois, de nombreux systèmes juridiques connaissent encore très mal la propriété intellectuelle et les droits qui lui sont associés et encore moins la possibilité de faire en sorte que la propriété intellectuelle trouve une application dans le cadre d'une chaîne de valorisation de l'innovation, afin que les produits, procédés et services qui la concrétisent soient accessibles aux utilisateurs.</p> | |

¹ Rapport de 2016 sur le développement industriel : Le rôle de la technologie et de l'innovation dans le développement industriel durable qui profite à tous;

https://www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/Resources/Publications/EBOOK_IDR2016_FULLREPORT.pdf

² <http://ipdigital.usembassy.gov/st/english/publication/2009/11/20091106141914ebyeessedo0.5504833.html#axzz36yvEkIz9>

L'action d'un certain nombre d'acteurs de la chaîne de valorisation de l'innovation est requise pour qu'un produit (y compris un procédé) ou un service arrive sur le marché, notamment celle :

- a) des donateurs dans le domaine de la commercialisation ou de l'utilisation³ de la recherche (y compris des employés des organismes publics de financement);
- b) des concepteurs de la propriété intellectuelle (y compris des chercheurs);
- c) des gestionnaires de la propriété intellectuelle (y compris des fonctionnaires des bureaux de recherche et de transfert de technologie travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur ou des instituts de recherche publics); et
- d) des utilisateurs de la propriété intellectuelle (y compris des PME, microentreprises et acteurs de l'industrie ou du secteur privé).

Ces différents acteurs doivent avoir une parfaite compréhension :

- a) de la propriété intellectuelle et des stratégies de protection associées applicables à différents types de technologie;
- b) de la gestion active de la propriété intellectuelle, y compris le contrôle des activités portant atteinte aux droits, l'accent étant mis en particulier sur la fourniture aux pays en développement, pays émergents et pays les moins avancés des moyens de veiller à ce que des tiers ne portent pas atteinte à leur propriété intellectuelle;
- c) de l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle, y compris les éléments de flexibilité prévus, pour accéder aux technologies permettant de satisfaire les besoins en matière de technologie de leur pays;
- d) de la commercialisation de la propriété intellectuelle et de la manière de négocier avec leurs partenaires dans le secteur de l'industrie (notamment avec les PME, les microentreprises et les acteurs de l'industrie);
- e) de la conclusion d'accords de commercialisation ou d'utilisation, y compris les stratégies de négociation et les écueils à éviter, ainsi que de la manière de créer une entreprise innovante et, ultérieurement, de la céder; et
- f) des stratégies de commercialisation sur le marché mondial.

Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du Plan d'action pour le développement dans la mesure où il vise à démontrer de quelle manière les pays en développement, les pays émergents et les pays les moins avancés peuvent tirer parti du renforcement des capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie, l'objectif final global étant d'accroître l'innovation. Mettant l'accent sur les données d'expérience dans un certain nombre de pays pilotes, dont l'Afrique du Sud, le projet mettra en évidence dans quelle mesure l'utilisation stratégique des instruments de propriété intellectuelle peut ouvrir des perspectives en matière de développement socioéconomique.

³ Lorsque l'utilisation consiste à commercialiser sans but lucratif.

2.2 Objectifs

Ce projet concerne les recommandations n^{os} 1, 10, 12, 23, 25, 31 et 40 du Plan d'action pour le développement et vise l'objectif général et les objectifs particuliers indiqués ci-dessous :

Objectif général

Promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle et des droits qui lui sont associés en tant qu'instrument de développement socioéconomique dans les pays en développement, les pays émergents et les pays les moins avancés et, plus particulièrement, l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle obtenus dans le cadre de la recherche ou du développement financé par des fonds publics.

Objectifs spécifiques

1. Créer un cadre pour cibler de manière plus efficace les activités de renforcement des capacités dans le domaine du transfert de technologie; et
2. renforcer les capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie des principaux acteurs parmi les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

Les objectifs du projet seront réalisés au moyen de la mise en œuvre des activités suivantes :

1. mise au point d'une méthodologie et d'une série d'outils (par exemple sous la forme d'enquêtes, de modèles de questionnaire et de modèles de données) afin d'évaluer les besoins de formation dans les domaines liés au transfert de technologie et à la commercialisation ou utilisation pour mieux cibler les activités de formation en termes de public, de sujet et de mode d'enseignement;
2. préparation d'un inventaire détaillé des chaînes de valorisation technologiques dans quatre pays pilotes, notamment de leurs acteurs (les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs de la propriété intellectuelle ainsi que les institutions d'appui associées telles que les CATI) et des relations entre eux, afin de déterminer les résultats à atteindre à l'issue des formations;
3. évaluation des besoins de formation des acteurs des chaînes de valorisation technologiques en utilisant la méthodologie et les outils et en mettant au point des programmes de formation pour les quatre pays pilotes afin de répondre à ces besoins;
4. activités de formation afin de mettre en œuvre les programmes de formation élaborés pour les quatre pays pilotes, notamment, selon qu'il conviendra, des activités sur place, un enseignement à distance et la participation à des programmes éducatifs; ces activités de renforcement des capacités comprendront des ateliers de formation pratique sur la commercialisation efficace de la technologie et la gestion de la propriété intellectuelle destinés aux principaux acteurs et, éventuellement, des possibilités de formation en cours d'emploi et des stages; les possibilités d'établissement de partenariats avec des organismes de gestion de la propriété intellectuelle, des universités et d'autres institutions possédant les capacités requises seront étudiées, la coopération Sud-Sud offrant les moyens de tirer parti au maximum du transfert de technologie, de l'impact et de la viabilité à long terme de ces activités; et
5. évaluation des résultats des activités de formation afin de perfectionner la méthodologie et les outils.

La sélection effective des pays pilotes, hormis pour l'Afrique du Sud, sera basée sur les critères suivants :

1. existence d'un cadre national ou institutionnel pour la protection ou la commercialisation de la propriété intellectuelle;
2. nécessité de comprendre la propriété intellectuelle et les stratégies de protection associées, un atout étant la capacité à adapter la stratégie de protection au type de technologie; et
3. capacité des bénéficiaires locaux et de leurs gouvernements respectifs à mettre en œuvre efficacement le projet.

Les États membres qui souhaitent participer au projet en qualité de pays pilote doivent présenter une proposition comprenant les éléments suivants :

- a) indication de l'agence ou institution principale qui sera chargée de coordonner les activités par pays avec le Secrétariat de l'OMPI (p. ex., office de propriété intellectuelle national, autorité nationale de transfert ou de commercialisation de technologies; instituts d'éducation ou de recherche);
- b) description succincte de la protection de la propriété intellectuelle et des besoins en matière de transfert ou de commercialisation de technologies dans le pays, et de l'environnement qui profiterait de la participation au projet (p. ex. les capacités en matière de recherche-développement, la propriété intellectuelle importante au niveau national, les PME et microentreprises émergentes entre autres); et
- c) aptitude de l'agence ou institution principale et des autres parties prenantes à poursuivre la mise en œuvre des stratégies proposées une fois le projet actuel achevé.

Le processus de sélection susmentionné permettra à l'équipe chargée du projet (agence ou institution principale au niveau national et équipe de gestion du projet de l'OMPI) d'évaluer la volonté et les aptitudes concrètes des candidats à investir du temps et des ressources dans cette démarche.

Coopération avec d'autres parties prenantes

Dans le cadre de l'exécution stratégique du projet, et en vue d'assurer la viabilité à long terme des résultats, il conviendra de rechercher, le cas échéant, des synergies avec les programmes, projets et initiatives des parties prenantes pertinentes et, selon qu'il conviendra, avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Les résultats de ce projet seront partagés, s'il y a lieu, avec d'autres États membres, afin de faciliter la mutualisation efficace des pratiques recommandées en matière de transfert de technologie.

2.4. Risques et stratégies d'atténuation

Risques

Le taux de renouvellement des ressources humaines chez les bénéficiaires des activités de formation.

Stratégie visant l'atténuation des risques

Se concentrer sur la formation des formateurs et soutenir les institutions telles que les CATI afin de favoriser un appui local et réduire au minimum l'impact du renouvellement.

| | |
|---|--|
| 3. EXAMEN ET ÉVALUATION | |
| 3.1. <u>Calendrier d'examen du projet</u> | |
| Le projet sera passé en revue une fois par an avec remise d'un rapport de situation au CDIP. Une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet et un rapport à ce sujet sera remis au CDIP. | |
| 3.2. <u>Auto-évaluation du projet</u> | |
| En sus de l'auto-évaluation du projet, une évaluation indépendante sera réalisée. | |
| <i>Résultats du projet</i> | <i>Indicateurs d'exécution (Indicateurs de résultats)</i> |
| 1. Fourniture d'une méthodologie et d'une série d'outils d'évaluation des besoins de formation | Livraison de la première version finalisée de la méthodologie et de la série d'outils d'ici la mi-2018. |
| 2. Inventaire des chaînes de valorisation technologiques dans les quatre pays pilotes | Livraison de l'inventaire d'ici la mi-2018. |
| 3. Mise au point d'un programme de formation en fonction de l'évaluation des besoins de formation | Livraison du programme de formation d'ici la fin de 2018. |
| 4. Mise en place des activités de formation conformément au programme de formation | Fin de la formation d'ici la fin de 2019. |
| 5. Évaluation et perfectionnement de la méthodologie et de la série d'outils | Livraison d'une méthodologie et d'une série d'outils perfectionnés pour la fin du premier trimestre de 2020. |

| | |
|---|---|
| <i>Objectif(s) du projet</i> | <i>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de résultats)</i> |
| 1. Créer un cadre pour cibler de manière plus efficace les activités de renforcement des capacités dans le domaine du transfert de technologie. | Les participants au sondage indiquent que le renforcement des capacités correspond à leurs besoins et priorités (objectif : 60%) |
| 2. Renforcer les capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie des principaux acteurs parmi les donateurs, concepteurs, gestionnaires et utilisateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle. | Les participants au sondage considèrent que leurs connaissances et compétences dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie ont progressé (objectif : 60%) |

4. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT

a) Année 2017

| <i>(en francs suisses)</i> | | | | | |
|--|-----------|-----------------|-----------|-----------------|-------|
| Produits du projet | 2017 | | Total | | Total |
| | Personnel | Autres dépenses | Personnel | Autres dépenses | |
| Recrutement : coordonnateur de projet; expert en évaluation des besoins de formation; experts des pays | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

b) Exercice biennal 2018-2019*

| <i>(en francs suisses)</i> | | | | | | | |
|---|-----------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|---------|
| Produits du projet | 2018 | | 2019 | | Total | | Total |
| | Personnel | Autres dépenses | Personnel | Autres dépenses | Personnel | Autres dépenses | |
| Méthodologie et série d'outils pour l'évaluation des besoins de formation | 30 000 | 27 000 | - | - | 30 000 | 27 000 | 57 000 |
| Inventaire des chaînes de valorisation technologiques dans les quatre pays pilotes | 30 000 | 30 000 | - | - | 30 000 | 30 000 | 60 000 |
| Création d'un programme de formation en fonction de l'évaluation des besoins de formation | 60 000 | 60 000 | - | - | 60 000 | 60 000 | 120 000 |
| Mise en œuvre de la formation | - | - | 120 000 | 152 000 | 120 000 | 152 000 | 272 000 |
| Total | 120 000 | 117 000 | 120 000 | 152 000 | 240 000 | 269 000 | 509 000 |

* Sous réserve de l'approbation du Comité du programme et budget.

c) Année 2020**

| | <i>(en francs suisses)</i> | | | | |
|---|----------------------------|------------------------|------------------|------------------------|--------------|
| Produits du projet | 2020 | | Total | | Total |
| | Personnel | Autres dépenses | Personnel | Autres dépenses | |
| Évaluation et perfectionnement de la méthodologie et de la série d'outils | 30 000 | 45 000 | 30 000 | 45 000 | 75 000 |
| Total | 30 000 | 45 000 | 30 000 | 45 000 | 75 000 |

** Sous réserve de l'approbation du Comité du programme et budget.

5. DÉPENSES AUTRES QUE LES DÉPENSES DE PERSONNEL PAR CATÉGORIE DE COÛT

a) Année 2017

| <i>(en francs suisses)</i> | | | | | | |
|---|----------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------|----------|
| Activités | Voyages et bourses | | Services contractuels | | | Total |
| | Missions de fonctionnaires | Voyages des tiers | Publication | Services contractuels de personnes | Autres services contractuels | |
| Méthodologie et série d'outils pour l'évaluation des besoins de formation | - | - | - | - | - | - |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

b) Exercice biennal 2018-2019

| <i>(en francs suisses)</i> | | | | | | |
|---|----------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------|----------------|
| Activités | Voyages et bourses | | Services contractuels | | | Total |
| | Missions de fonctionnaires | Voyages des tiers | Publication | Services contractuels de personnes | Autres services contractuels | |
| Méthodologie et série d'outils pour l'évaluation des besoins de formation | - | - | - | 27 000 | - | 27 000 |
| Inventaire des chaînes de valorisation technologiques dans les quatre pays pilotes | - | - | - | 30 000 | - | 30 000 |
| Création d'un programme de formation en fonction de l'évaluation des besoins de formation | - | - | - | 60 000 | - | 60 000 |
| Mise en œuvre de la formation | 64 000 | 64 000 | - | - | 24 000 | 152 000 |
| Total | 64 000 | 64 000 | - | 117 000 | 24 000 | 269 000 |

* Sous réserve de l'approbation du Comité du programme et budget.

c) Année 2020**

| <i>(en francs suisses)</i> | | | | | | |
|---|----------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------|---------------|
| Activités | Voyages et bourses | | Services contractuels | | | Total |
| | Missions de fonctionnaires | Voyages des tiers | Publication | Services contractuels de personnes | Autres services contractuels | |
| Évaluation et perfectionnement de la méthodologie et de la série d'outils | - | - | - | 45 000 | - | 45 000 |
| Total | - | - | - | 45 000 | - | 45 000 |

* Sous réserve de l'approbation du Comité du programme et budget.

6. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

a) Année 2017

| Activité | Trimestres 2017 | | | |
|--|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e |
| Recrutement (coordonnateur de projet; expert en évaluation des besoins de formation; experts des pays) | - | - | x | x |

b) Exercice biennal 2018-2019*

| Activité | Trimestres 2018 | | | | Trimestres 2019 | | | |
|---|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e |
| Méthodologie et série d'outils pour l'évaluation des besoins de formation | x | X | - | - | - | - | - | - |
| Inventaire des chaînes de valorisation technologiques dans les quatre pays pilotes | x | X | - | - | - | - | - | - |
| Création d'un programme de formation en fonction de l'évaluation des besoins de formation | - | - | x | x | - | - | - | - |
| Mise en œuvre de la formation | - | - | - | - | x | x | x | x |

* Sous réserve de l'approbation du budget du projet par le Comité du programme et budget

c) Année 2020**

| Activité | Trimestres 2020 | | | |
|---|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e |
| Évaluation et perfectionnement de la méthodologie et de la série d'outils | x | - | - | - |

** Sous réserve de l'approbation du budget du projet par le Comité du programme et budget

[Fin de l'annexe et du document]